

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 14926

présenté par

Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« , en s'appuyant sur les indicateurs publiés par l'entreprise en application de l'article L. 5121-7, et l'amélioration de leurs conditions de travail »

les mots :

« de cinquante ans et plus, en s'appuyant sur les indicateurs rendus publics par l'entreprise et les objectifs chiffrés d'amélioration des conditions de travail et d'embauche de ces salariés en application de l'article L. 5121-7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.